

avait paru dans la *Quotidienne* du 25. Cette lettre contenait une instigation positive à la guerre. Elle faisait espérer le retour du duc de Bordeaux, et mettait un trône en opposition au trône du peuple français. Il n'hésitait pas à dire que la chambre des pairs serait une cour de vengeance, et non une cour de justice. Dans le cas où le gouvernement ne ferait aucune démarche pour punir l'auteur de cette lettre, il (le noble pair) ferait une proposition à la chambre sur le sujet.

Le duc de Broglie répondit qu'il avait été commencé une poursuite contre la *Quotidienne*, aussi bien que contre la *Gazette de France*, qui avait copié la lettre en question. Une poursuite devait aussi être intentée contre le comte de Kergorlay, dans le cas où il s'avouerait l'auteur de l'écrit. Quant à la question de savoir comment ces poursuites seraient conduites, le présent moment n'était pas celui où il convenait de l'expliquer.

Le marquis de Barbé-Marbois pensait que la chambre ne devait faire aucune attention aux insultes contenues dans cette lettre. D'ailleurs, comme il avait été intenté des poursuites, la chambre devait attendre la décision du tribunal.

Le roi a reçu aujourd'hui (10 Octobre,) la grande députation chargée de lui présenter l'adresse adoptée hier par la chambre des députés. Un grand nombre de membres accompagnaient la députation. Tous les ministres étaient présents à la droite et à la gauche du roi, qui était assis sur le trône. Le président ayant lu l'adresse, sa majesté a répondu :

“ Messieurs. — Je reçois avec une grande satisfaction l'adresse que vous m'avez présentée. Les sentimens que vous y exprimez sont depuis longtemps dans mon cœur. Témoin, dès mes premières années, de l'abus effrayant de la peine de mort en matières politiques ; et de tous les maux qui en sont résultés pour la France et pour l'humanité, j'en ai constamment et ardemment désiré l'abolition. Le souvenir de ces temps de désastre, et les sentimens de tristesse qu'ils me font éprouver, lorsque j'y reporte mes pensées, vous fourniront une sûre garantie du plaisir que j'aurai à vous soumettre un projet de loi conforme à vos vœux. Quant aux miennes, elles ne seront jamais entièrement remplies, tant que nous n'aurons pas fait disparaître de notre code toutes ces rigueurs et ces pénalités auxquelles l'humanité se révolté, dans l'état présent de la société.”

PARIS, 11 Oct. — Il est arrivé hier des dépêches pour l'ambassadeur suédois, contenant la réponse du roi de Suède au roi des Français, et annonçant qu'il serait transmis de nouvelles lettres de créance par le prochain courrier.